

Résolution présentée par la délégation du Portugal

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne Le vieillissement de la population

L'Assemblée Générale,

Constatant une forte croissance du vieillissement de la population à l'échelle mondiale qui est due à l'amélioration des conditions de vie et à la baisse du taux de natalité,

Alarmée par le manque de population active, ce qui ne pourra pas assurer un remplacement des générations, en effet, en suisse 3 personnes en âge de travailler remplacent une personne âgée, mais en 2070, selon une prévision, seulement deux personnes pourront remplacer une personne de plus de 65 ans,

Sidérée par l'absence d'entraide entre les pays subissant ce même problème au niveau mondial, nous constatons une grande inégalité concernant la pension de retraite entre les différents pays: la Suède accorde 1400 euros, le Japon 106 euros et le Portugal 464 euros,

Soulignant que de nombreux autres pays sont dans cette situation et cela peut avoir une atteinte au système économique du pays et aux conditions de vie des personnes âgées qui n'ont, dans certains pays, pas assez de moyens pour vivre convenablement,

Prônant l'importance de promouvoir la solidarité intergénérationnelle, les bonnes conditions de vie des personnes âgées qui méritent une vie digne et de qualité, y compris l'accès à des soins de santé qualitatifs et à un logement adapté à leurs besoins,

Propose un traité engageant tous les pays à:

- la création d'une pension de retraite universelle proportionnelle à l'économie de chaque pays, pour promouvoir l'équité mondiale
- la création d'aides sociales aux familles ayant plus de deux enfants, afin d'encourager la population à fonder des familles plus nombreuses.

Le texte français fait foi

